

Débat d'orientations budgétaires 2015

I Exécution des décisions des instances de l'Etablissement sur les principes d'utilisation des crédits de report

Comme ce fut le cas les années précédentes, il est proposé que la construction du budget 2015 prenne en considération les préconisations de l'audit financier de 2009, en particulier l'application des principes d'utilisation des crédits de report de l'Etablissement adoptés par le Comité Syndical (dans la limite de l'enveloppe globale résiduelle de crédits, en substitution de l'appel de subventions auprès des collectivités pour des actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement, permettant de mobiliser des cofinancements). Dans cet ordre de considérations, une attention particulière continuera à être portée à l'intégration des observations définitives de la Chambre régionale des comptes (Rapport de septembre 2013).

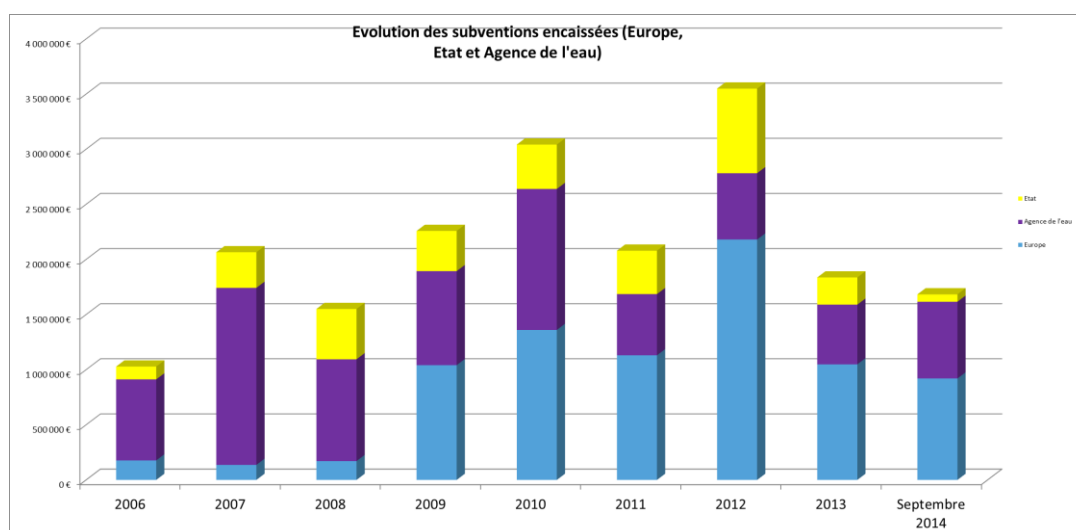
Les quatre **principaux objectifs poursuivis** sont :

- d'assurer le respect des engagements souscrits par l'Etablissement ;
- de contribuer à la mise en œuvre d'un nouveau plan Loire (ou à tout le moins du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020) ;
- d'adapter le fonctionnement de l'Etablissement aux modalités d'action découlant de la future organisation territoriale (à commencer par celles en lien avec l'exercice de la nouvelle compétence GeMAPI) ;
- et enfin de ne pas devoir procéder en 2015 à un ajustement à la hausse des contributions des collectivités membres ou de la redevance pour soutien étiage, du fait de la réduction de certains co-financements, notamment ceux de l'Etat.

II Principes généraux de construction du budget

Cette année encore, les principes retenus pour la construction du budget sont les suivants :

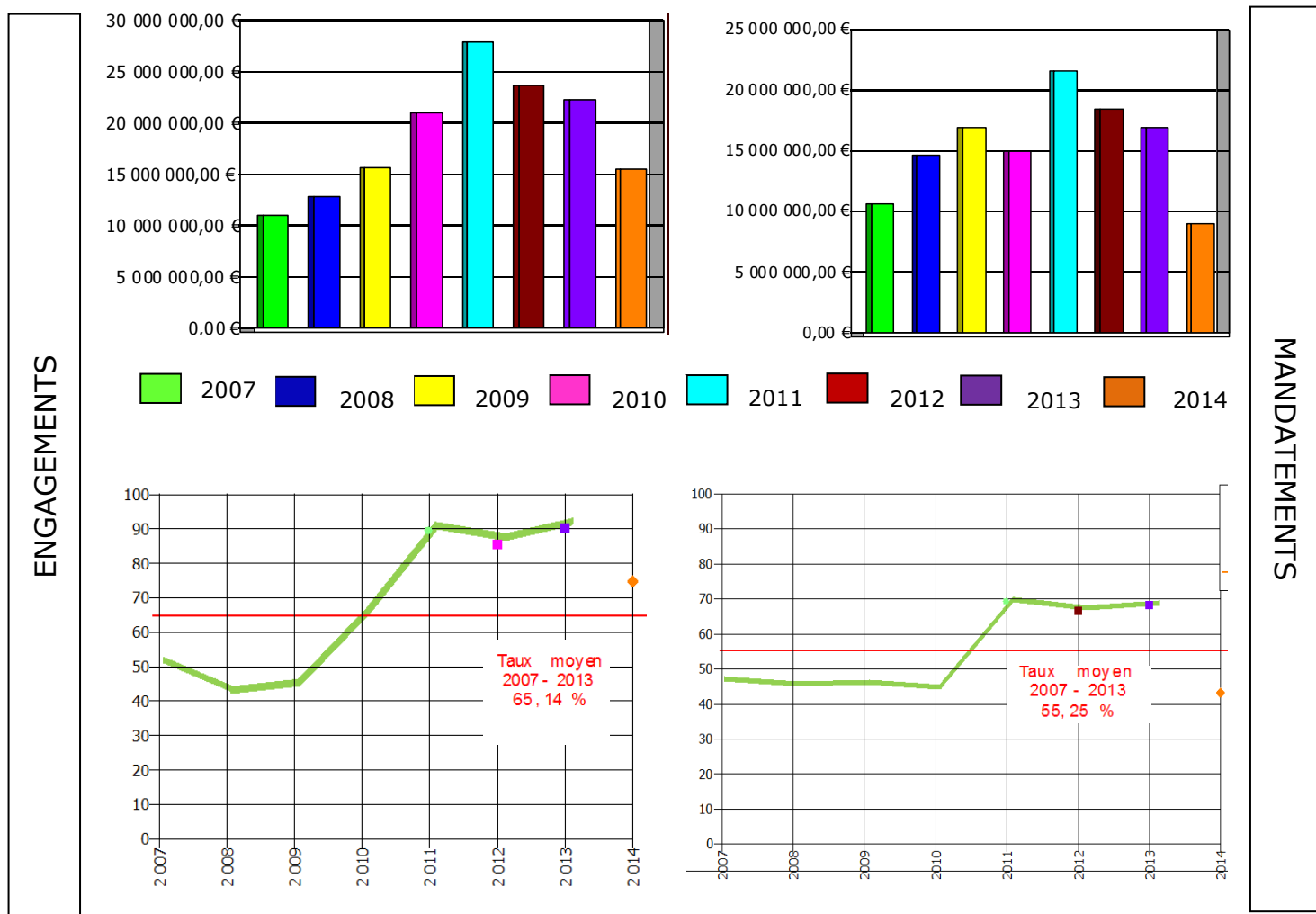
- les crédits des **actions à l'échelle du bassin** sont appelés sous forme de **contributions** des collectivités membres ;
- les **actions à l'échelle locale** font l'objet de **subventions** sollicitées auprès des collectivités, membres ou non ;
- dans les deux cas, un **effet levier** est recherché par la **mobilisation de cofinancements**, notamment de l'Europe et de l'Agence de l'eau.



Au vu de ces éléments, et sachant que l'utilisation des crédits de report ne pourra être effective qu'après le vote du compte administratif et du budget supplémentaire, il est proposé de retenir le mode de faire suivant :

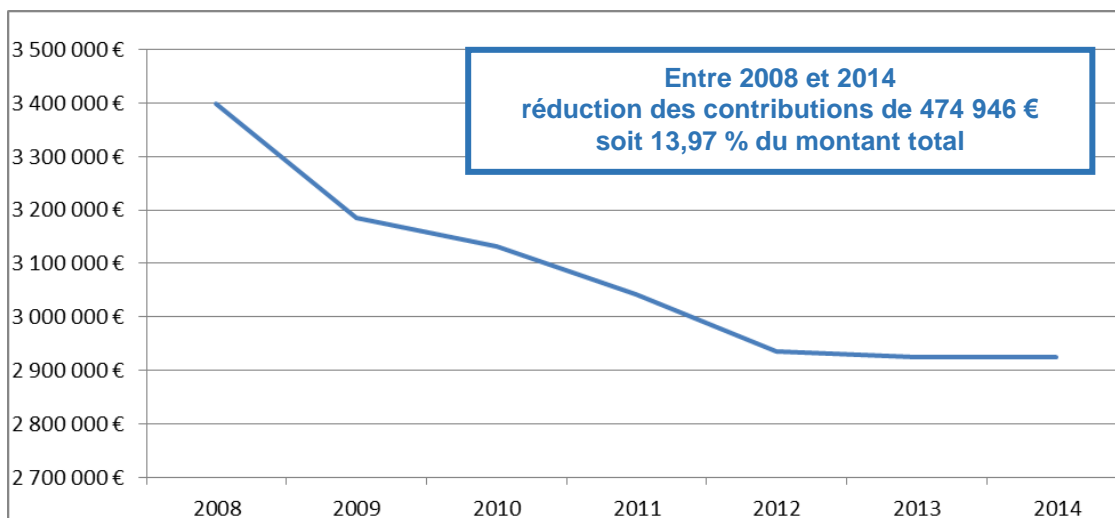
- maintien du vote du budget en décembre avec une préparation et présentation de propositions budgétaires « consolidées », intégrant donc toutes les dépenses prévisionnelles 2015,
- vote, à l'occasion du Comité Syndical de décembre 2014, d'un budget 2015 s'appuyant uniquement sur la part de crédits nouveaux appelés,
- complété par le vote en 2015 du compte administratif 2014 et du budget supplémentaire 2015, intégrant les opérations de fin d'exercice suivantes :
 - rattachement des charges et produits à l'exercice 2014 en fonctionnement à réaliser après la clôture de l'exercice,
 - constatation des restes à réaliser en fonctionnement et en investissement.

A cet égard, on mesurera les résultats des efforts déployés en termes d'engagement (tableau de gauche ci-dessous) comme de mandatement de crédits (tableau de droite ci-dessous), pour un volume toujours conséquent ces dernières années.



III Encadrement du chiffrage des ressources pour 2013

Il s'agit donc bien de construire un projet de budget 2015 **sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres, pour la septième année consécutive.**



Evolution du montant total des contributions 2008-2014

Il est proposé de définir comme objectif un **niveau global de contributions à hauteur de 2,9M€, stable depuis 2013.**

Le **montant total de subventions** sera quant à lui **fonction de la validation des interventions par les collectivités.**

Le montant de la **redevance soutien d'étiage** sera également à valider, l'objectif visé étant de rester à un **niveau constant** depuis 2012.

2007	2 008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
3 830 882 €	3 832 555 €	3 773 200 €	3 885 500 €	3 855 039 €	3 842 858 €	3 842 858 €	3 842 858 €

Il est à noter que, à ce stade, les propositions de construction du budget 2015 n'intègrent pas l'hypothèse d'une prise en charge par l'Etablissement de nouvelles missions par rapport à celles dans lesquelles s'inscrivent ses **interventions ciblées** depuis 2007.

- Exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest
- Prévention et réduction du risque inondation
- Stimulation de la Recherche/Données/Information
- Aménagement et gestion des eaux
- Valorisation du patrimoine et développement

IV Encadrement de l'évolution des charges de fonctionnement et de la masse salariale

L'objectif du budget 2015 est de maintenir les charges de fonctionnement et les dépenses de personnel à un niveau équivalent à celui de ces deux dernières années (2013-2014), rapporté au volume d'activité et absorbant donc la variation de la masse salariale liée au GVT (glissement/vieillesse/technicité) et le recours à des renforts occasionnels lié au lancement d'actions ponctuelles ou à caractère expérimental.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2015.